



DESCRIPTION DU CONCOURS QUÉBÉCOIS 2012

25 – CHARPENTERIE-MENUISERIE

1. INTRODUCTION

1.1. But de l'épreuve

Évaluer la capacité des concurrentes et des concurrents à exécuter certaines tâches de charpenterie-menuiserie en toute sécurité et selon les normes reconnues.

1.2. Durée de l'épreuve

Douze (12) heures.

1.3. Compétences et connaissances pouvant être évaluées

- ▶ Respect des règles de santé et sécurité;
- ▶ Planification et exécution du travail;
- ▶ Lecture des plans.

2. DESCRIPTION DU CONCOURS

2.1. Documents qui seront fournis et date à laquelle les concurrents y auront accès

DOCUMENT	OUI	NON	DATE
Aperçu de l'examen	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Examen complet	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Projet de l'édition précédente	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Grille d'évaluation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Liste d'outillage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

2.2. Tâches que les concurrents pourraient avoir à effectuer durant l'épreuve

- ▶ Construction de charpentes de planchers et de murs;
- ▶ Construction de toiture;
- ▶ Fabrication d'un bâti de fenêtre;
- ▶ Installation d'un bâti de fenêtre;
- ▶ Installation de revêtement extérieur;
- ▶ Calcul et traçage d'un limon dans une mise en situation d'escalier;
- ▶ Fabrication de composante de garde-corps;
- ▶ Installation de garde-corps.

3. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE

3.1. Équipement et matériel fournis par l'organisation

- ▶ Les matériaux requis pour faire la compétition;
- ▶ La quincaillerie requise pour faire la compétition;
- ▶ Compresseur;
- ▶ Diviseur pour boyau d'air comprimé;
- ▶ Clous à finition pour marteau pneumatique 1 1/2" et 2", jauge 18;
- ▶ Banc de scie portatif;
- ▶ Masse de 5 lbs;
- ▶ Rallonge électrique;
- ▶ Colle de menuisier.

3.2. Équipement et matériel que doivent apporter les concurrents et les concurrentes :

- ▶ Scie à onglets;
- ▶ Scie circulaire;
- ▶ Scie sauteuse;

- ▶ Scie alternative (Sawzall);
- ▶ Sac à outils;
- ▶ Ruban à mesurer impérial et/ou métrique;
- ▶ Crayon à mine;
- ▶ Couteau utilité;
- ▶ Niveau 24" et 48";
- ▶ Égoïne;
- ▶ Ciseaux à bois;
- ▶ Cordeau à craie;
- ▶ Marteau de menuisier;
- ▶ Calculatrice;
- ▶ Pâte à bois;
- ▶ Papier sablé.
- ▶ Chasse-clous;
- ▶ 2 à 4 serres (type Quick Grip) entre 12" et 20";
- ▶ Visseuse à plancher (si désiré) ¹;
- ▶ Équerre combinée;
- ▶ Équerre à charpente impériale et/ou métrique;
- ▶ Toupie portative;
- ▶ Toupie plongeante;
- ▶ Fer de toupie :
 - Chanfrein 45;
 - Nez rond 3/8"¹;
 - Droit¹.
- ▶ Perceuse / visseuse 3/8" avec embout;
- ▶ Boyau à air comprimé 50'-0";

¹ Exemple d'équipement présenté à la dernière page du présent document.

- ▶ Marteau pneumatique de finition à air comprimé;
- ▶ Jeu de tournevis;
- ▶ Adaptateurs pour boyau à l'air (pour raccordement à notre compresseur);
- ▶ Bloc à sabler;
- ▶ Pince étau (vise grip) ¹;
- ▶ Jeu de forets à bois;
- ▶ Jeu de mèches à centre plats¹.

Outils interdits

- ▶ Marteau pneumatique de charpente.

Note

Tout outil non mentionné dans la présente liste devra être présenté et son utilisation acceptée par les juges.

Les clous et les agrafes pour l'outillage pneumatique seront fournis par Compétences Québec. Si, toutefois, votre équipement n'est pas fait pour les modèles mentionnés, il est de votre responsabilité de les fournir.

Afin de s'assurer que vos outils pneumatiques puissent être raccordés à notre compresseur et nos boyaux d'alimentation à air comprimé, il vous est nécessaire d'apporter les différents adaptateurs possibles afin d'assurer un bon raccordement.

3.3. Tenue vestimentaire obligatoire (fournie par les concurrents)

- ▶ Vêtements de travail appropriés.

4. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

4.1. Pièces d'équipement de protection individuelle que doivent apporter les concurrents et les concurrentes

<input checked="" type="checkbox"/> Lunettes de sécurité	<input checked="" type="checkbox"/> Souliers de sécurité approuvés CSA	<input type="checkbox"/> Gants recouverts de nitrile
<input type="checkbox"/> Gants de sécurité	<input type="checkbox"/> Masque de soudeur	<input type="checkbox"/> Masque antipoussière
<input checked="" type="checkbox"/> Casque de sécurité	<input type="checkbox"/> Gants de soudage	<input type="checkbox"/> Gants en cuir
<input checked="" type="checkbox"/> Protection auditive	<input type="checkbox"/> Protection des voies respiratoires	<input type="checkbox"/> Aucun ÉPI ne sera requis

4.2. Pièces d'équipement de protection individuelle obligatoire que fournira Compétences Québec

Aucun ÉPI ne sera fourni par Compétences Québec

4.3. Notation en SST

La sécurité sera évaluée d'une façon constante pendant toute la durée du concours. Les normes de l'industrie en matière de santé et de sécurité doivent être respectées lors de la compétition. Chaque manquement sera signalé dès que constaté. Le candidat devra corriger la situation avant de reprendre le travail. Sur un total de 1 000 points, le candidat se verra pénalisé de 50 points pour un premier manquement, 100 points pour un second manquement et de 150 points pour chaque manquement additionnel aux règles de la santé et de la sécurité du travail.

De plus, un candidat qui persiste dans un comportement dangereux pour lui et/ou les autres pourrait se voir pénalisé de tous les points d'une épreuve ou être disqualifié du concours.

Exemple : Pour 4 manquements, un candidat se verrait pénalisé de la façon suivante : $50+100+150+150 = 450$

5. ÉVALUATION

5.1. Composition du jury

Le jury est composé d'un minimum de trois (3) personnes choisies par la Commission de la Construction du Québec.

5.2. Répartition des points

RÉPARTITION DES POINTS /1 000 TOTAL	POINTS
Organisation et planification du travail – Utilisation rationnelle des matériaux.	50
Charpente des planchers.	125
Charpente des murs.	125
Charpente de toit.	150
Fabrication et installation du bâti de fenêtre.	100
Installation du revêtement extérieur.	175
Fabrication et installation de garde-corps.	175
Fabrication du limon.	100

6. RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Il est interdit de faire la promotion d'une association syndicale en affichant ou en portant des vêtements, casque ou tout autre matériel identifié à une association.

7. EXPERT

Steven Lang

EFPC

Courriel

s.lang@competencesquebec.com

EXEMPLES D'ÉQUIPEMENTS ET DE MATÉRIELS FOURNIS PAR LE CANDIDAT OU LA CANDIDATE.



Droit



Nez rond



Chanfrein



Mèches à centre plats



Pince-étau



Visseuse à plancher